



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Procès-verbal de la première séance ordinaire de l'année scolaire 2022-2023 tenue le 17 octobre 2022 à 19 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Christine Dallaire
Madame Catherine Emond, parent
Madame Marie-Ève Guay, parent
Madame Marie-Andrée Mackrous, parent
Madame Catherine Giroux, représentante du personnel enseignant
Josée Lannegrace, représentante du personnel enseignant
Madame Kate Tremblay-Laroche, représentante du personnel enseignant
Madame Marie-Andrée De Montigny, représentante du personnel de soutien
Madame Monique Pettigrew, représentante du personnel de soutien
Madame Sarah Champagne, représentante du personnel professionnel
Madame Mélica Gagnon, responsable du service de garde

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Dominic Poulin, parent
Monsieur Loïc Di Marcantonio, parent
Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice
Madame Dominique Pouliot, directrice adjointe par intérim
Sept parents du groupe concerné par le point 1.14

1.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Mackrous souhaite la bienvenue à tous les membres et se présente en tant que présidente sortante du conseil d'établissement. Elle profite de l'occasion pour souligner la journée nationale du personnel de soutien scolaire du 29 septembre, la journée mondiale des enseignants du 5 octobre, de même que la semaine québécoise des directions d'établissement scolaire, du 17 au 21 octobre 2022.

1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Mackrous confirme qu'il y a quorum.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-01	<p>1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – Annexe 1</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Gagnon que l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout du point suivant au varia :</p> <p>1.23.1 Journée de la réconciliation nationale du 30 septembre 2022</p> <p>Il est également proposé de présenter le point 1.14 tout de suite après le point 1.9.</p> <p>ADOPTÉ à l'unanimité</p>
CE # 22-23-02	<p>1.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022 – Annexe 2</p> <p>Madame Mackrous demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 20 juin 2022.</p> <p>Aucune modification n'est requise.</p> <p><u>SUIVIS</u></p> <p>1.4.1. Capsules de sécurité à Saint-Laurent</p> <p>Madame Lalancette confirme que l'information a été partagée aux enseignantes en juin dernier et qu'elle leur relancera le projet.</p> <p>ADOPTÉ par madame Guay</p>
	<p>1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Aucune question.</p>
CE # 22-23-03	<p>1.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE</p> <p><u>De la présidence</u></p> <p>Madame Mackrous nous informe que le rapport final a été transmis au Centre de services scolaire.</p> <p><u>De la direction</u></p> <p>Madame Lalancette nous informe qu'elle n'a rien à déclarer.</p>



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Correspondance reçue

Madame Lalancette explique aux nouveaux membres que dans le TEAMS du conseil d'établissement, sous le canal « Formation des membres », on y retrouve les capsules à visionner « Le saviez-vous ». Madame Lalancette spécifie également que la sixième capsule a été révisée en août. Ce sujet sera élaboré au point 1.12.

CE # 22-23-04

1.7 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Annexe 3, Fiche 3

Madame Mackrous explique que très peu de modifications ont été apportées au document. Madame Lalancette précise que si on décide d'adopter un format de rencontre, soit en présentiel, virtuel ou hybride, que le point 2.4 « Séance virtuelle » devra être modifié pour refléter la nouvelle réalité.

APPROUVÉ par madame Gagnon

CE # 22-23-05

1.8 ÉLECTIONS : PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

Madame Lalancette aimerait savoir s'il y a des propositions pour la présidence et la vice-présidence. Madame Mackrous est proposée pour le poste de présidente et Madame Guay pour le poste de vice-présidente. Elles acceptent toutes les deux avec plaisir.

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 22-23-06

1.9 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Il est convenu de reporter ce point puisque le représentant de la communauté n'est pas présent à la rencontre.

CE # 22-23-07

1.10 CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Annexe 4

Madame Mackrous présente le calendrier des rencontres, soit six au total qui se dérouleront les lundis et explique que trois de ces rencontres doivent être déplacées afin de ne pas entrer en conflit avec les rencontres du conseil municipal de Saint-Laurent, il est proposé que :

- La rencontre du 5 décembre 2022 soit déplacée au 12 décembre, en mode virtuel.
- La rencontre du 6 février 2023 soit déplacée au 13 février, en mode virtuel.
- La rencontre du 3 avril 2023 soit déplacée au 17 avril, en mode virtuel.

APPROUVÉ à l'unanimité



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

<p>CE # 22-23-08</p>	<p>1.11 FORMAT – RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Madame Mackrous invite les membres à se prononcer sur leur préférence, soit de tenir les rencontres en mode virtuel ou en présentiel. Il est proposé que les rencontres du 12 décembre 2022, du 13 février et du 17 avril 2023 soient en mode virtuel et que les rencontres du 15 mai et du 19 juin 2023 se tiennent en mode présentiel.</p> <p>Il est également proposé de se donner un préavis de 48 heures pour vérifier si le quorum est atteint, soit la majorité des membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. Dans le cas où la formule en présentiel ne permettrait pas d'atteindre le quorum, il pourra être décidé de tenir la rencontre en virtuel ou en mode bimodal afin de donner la chance à ceux qui ne peuvent se déplacer de participer à la rencontre et ainsi obtenir le quorum.</p> <p style="text-align: center;">APPROUVÉ à l'unanimité</p>
<p>CE # 22-23-9</p>	<p>1.12 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - FORMAT</p> <p>Madame Mackrous propose aux nouveaux membres différentes options et leur demande leur préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">• Visionnement des capsules 15 minutes avant le début des rencontres;• Visionnement des capsules à la fin des rencontres;• Visionnement des capsules à la maison. <p>Il est convenu que les capsules seront visionnées, par les nouveaux membres, 15 minutes avant le début des rencontres, soit à 18 h 45.</p> <p>Madame Mackrous répète que la documentation, se référant à la formation, est déposée dans le TEAMS du conseil d'établissement, sous le canal « Formation des membres ».</p>
<p>CE # 22-23-10</p>	<p>1.13 ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Madame Lalancette explique que le conseil d'établissement a un budget de 250\$ par année qui peut être utilisé entre autres pour payer les frais de gardiennage, les frais de kilométrage, un petit goûter en fin d'année, etc. Madame Lalancette précise également que si la somme n'est pas dépensée pendant l'année, celle-ci retourne dans le budget-école.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ par madame Emond</p>



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-11

1.14 DEMANDE DE MODIFICATION À LA GRILLE-MATIÈRE 2022-2023 POUR LE GROUPE 567 À SAINTE-FAMILLE – Fiche 15

Madame Lalancette explique que la grille-matière de l'année prévisionnelle est présentée et approuvée par les membres du conseil en février ou mars. Il avait été approuvé, l'année dernière, de reconduire l'intensification de l'anglais pour les classes de 5^e- 6^e année et de 6^e année des trois bâtiments de l'île d'Orléans, soit 12 périodes d'anglais par cycle de 9 jours au lieu de 3. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à combler le contrat d'anglais à Sainte-Famille. La tâche est réalisée, depuis le début de l'année scolaire, par un suppléant qui n'est pas dans l'obligation de fournir une planification ni d'entrer les notes au bulletin. Il peut également quitter sans préavis et accepter un contrat dans une autre école. Le point a été amené en CPE. Afin d'éviter de se retrouver dans une situation précaire pour les élèves du groupe 567, il a été suggéré de revenir à une grille-matière régulière à Sainte-Famille, soit 3 cours d'anglais par cycle de 9 jours, pour cette année uniquement. La spécialité serait enseignée par madame Giroux, qui enseigne déjà l'anglais au 1^{er} et au 2^e cycle. Le contrat de madame Morin, qui enseigne présentement les autres matières aux élèves de ce groupe, serait bonifié.

Madame Mackrous invite les parents présents et concernés par ce point à s'exprimer.

Madame Dallaire s'inquiète pour l'avenir, car si la formule fonctionne bien voudra-t-on la conserver pour les années futures?

Madame Pouliot souligne que le problème se répète d'année en année et qu'il a déjà été suggéré à plusieurs reprises de bonifier le contrat d'anglais afin de le rendre plus attrayant. Madame Lalancette répond que le poste qui a été affiché était combiné à d'autres postes dans d'autres écoles pour être plus attractif. Madame Lalancette ajoute qu'il est possible que l'annonce dans les médias de la première phase des travaux préparatoires pour le nouveau pont de l'île d'Orléans en ait découragé plus d'un. Madame Mackrous ajoute que ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la rencontre du mois de décembre.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Madame Gagnon demande s'il a été envisagé d'offrir plus d'heures au suppléant actuel. Madame Lalancette lui répond qu'il a refusé le contrat actuel puisqu'il recherche un temps plein plus près de chez lui et qu'il n'accepte pas de tâches de suppléance ponctuelles supplémentaires à l'île même s'il y a des offres occasionnelles dans nos trois bâtiments.

Madame Juneau se souvient de s'être battue pour instaurer le programme d'anglais intensif et dit qu'il serait déplorable de le perdre. Dans cette éventualité, madame Juneau ajoute qu'il ne serait pas surprenant de voir des parents décider de transférer leur enfant dans une école qui offre ce service.

Madame Dallaire se demande qu'est-ce qui est requis pour pouvoir enseigner l'anglais. Madame Lalancette lui répond qu'il faut posséder un Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde, elle ajoute qu'en raison de la pénurie de main d'œuvre, le centre de services scolaire des Premières-Seigneuries accepte sous condition les enseignants qui ne sont pas nécessairement qualifiés dans cette spécialité et qu'il accepte parfois même des enseignants non qualifiés, s'ils ont réussi leur entrevue.

Madame Lalancette propose aux membres du conseil de passer au vote, soit d'accepter ou de refuser, pour cette année, de revenir à un programme régulier et bonifier le contrat de l'enseignante contractuelle actuelle à 100%

Madame Emond aimerait savoir, advenant que la proposition est acceptée, s'il serait possible de bonifier le service aux élèves en classe, par exemple, projeter des films en anglais, accorder des périodes de lecture en anglais, etc.

Madame Champagne souligne que les élèves ont besoin de stabilité et de créer un lien avec leur enseignant. Refuser la proposition pourrait engendrer un déséquilibre dans leur groupe.

Il est convenu de procéder à un vote secret. Devant l'égalité des voix, il est demandé à la présidente, madame Mackrous, de statuer et la proposition est acceptée.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Il est également convenu de former un comité spécial afin de démontrer aux parents que le conseil d'établissement a bien entendu et compris leurs inquiétudes. Mesdames, Mackrous, Guay et Emond se portent volontaires pour faire partie de ce comité. Les parents qui étaient présents à la rencontre seront également invités à en faire partie.

CE # 22-23-12

1.15 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 22-23 AU SERVICE DE GARDE (AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION) – Annexe 5 ET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS – Annexe 6, Fiche 10

Madame Gagnon nous précise que tous les changements qui ont été apportés au document sont ombragés en jaune dans le document présenté.

Nouvelle tarification du service de garde

Matin	3,00 \$
Midi	4,25 \$
Soir après la classe maternelle 14h08 à 18h	7,50 \$
Soir après la classe 15h24 à 18h	6,50 \$
Journée complète	8,95 \$
Journée pédagogique	15,30 \$ pour tous
Semaine de relâche	Selon les directives ministérielles

Un maximum de 120,00 \$ par enfant par année pourra être facturé aux parents pour les activités lors des journées pédagogiques. Le parent qui inscrit son enfant à toutes les journées pédagogiques a un délai de 10 jours, avant la date de l'évènement, pour annuler sans frais une activité.

Alimentation

Le service de garde peut fournir aux enfants qui ont oublié leurs ustensiles, un ensemble d'ustensiles jetables, cependant des frais de 0,50 \$ seront dorénavant chargés aux parents. Madame Emond demande s'il s'agit d'ustensiles biologiques, madame Gagnon lui répond que non, mais qu'une fois l'inventaire écoulé, elle s'assurera d'acheter des ustensiles de ce type.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Programme d'activités (planification annuelle)

En raison de l'heure tardive, il est convenu que le programme d'activités sera transmis aux membres par courriel.

ADOPTÉ par madame Emond

CE # 22-23-13

1.16 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ÉCOLE – Fiche 23

Madame Lalancette présente le document et en résume les grandes lignes.

L'année dernière, à pareille date, nous avons débuté l'année scolaire avec un surplus de 82 000 \$. Nous avons prévu des revenus de 904 094 \$, au final les revenus se sont chiffrés à 1 024 063 \$. Cette année nous prévoyons des revenus de 1 039 369 \$.

Les dépenses prévues sont d'environ 1 210 580 \$ et s'expliquent en grande partie par notre service de garde, ainsi que par la bonification des services complémentaires. Madame Lalancette ajoute de plus que cette année, plutôt que d'ajouter les services d'une technicienne en éducation spécialisée en maternelle 4 ans, l'école a opté pour une ressource d'aide à la classe dont le rôle est d'appuyer les élèves et l'enseignante en classe. Dans le but de valoriser et de rendre leur tâche d'éducatrice plus attrayante et d'offrir un soutien supplémentaire en classe, plusieurs postes d'éducatrices ont été bonifiés avec des tâches d'aide à la classe pour les niveaux primaires. Au final, nous prévoyons un déficit de 108 197 \$, à la fin de l'exercice 2022 – 2023.

Madame Emond observe qu'on a doublé les dépenses prévues en perfectionnement pour l'année 2022-2023. Madame Lalancette lui répond que les sommes allouées pour le perfectionnement font partie d'une mesure protégée et qu'advenant le cas qu'elles ne sont pas dépensées pendant l'année courante, elles sont reconduites l'année suivante. Madame Lalancette ajoute également que plusieurs occasions de perfectionnement sont également offertes par l'école, en dehors de cette mesure conventionnée.

ADOPTÉ par madame Dallaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-14	<p>1.17 APPROBATION DES SORTIES CULTURELLES ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES – Annexe 7 – Fiche 16</p> <p>En raison de l'heure tardive, il est convenu d'approuver les activités et sorties culturelles qui auront lieu au courant des mois de novembre et de décembre. Les autres sorties seront approuvées à la rencontre du 12 décembre.</p> <ul style="list-style-type: none">• 25 novembre (Saint-Laurent) : activité à l'école « Zoom nature », pour les élèves du 1^{er} cycle, aucun frais chargé aux parents (mesure inspirante).• 15 décembre (Saint-Laurent) : activité à l'école « Les apprentis pères Noël », pour les élèves du préscolaire, aucun frais chargé aux parents (mesure-école inspirante). <p>ADOPTÉ par madame Emond</p>
CE # 22-23-15	<p>1.18 APPROBATION DE LA DÉROGATION D'HORAIRE POUR LA DERNIÈRE JOURNÉE AVANT LES FÊTES ET À LA FIN DE L'ANNÉE</p> <p><u>Noël et 22 juin 2023</u></p> <p>Une demande de dérogation pour l'horaire continu le 23 décembre 2022 ainsi que le 22 juin 2023 est demandée. Le départ des autobus sera modifié en conséquence.</p> <p>ADOPTÉ par madame Gagnon</p>
CE # 22-23-16	<p>1.19 PROJET CHASAM ET PETITS ANIMAUX</p> <p>Deux projets sont proposés aux membres pour approbation, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le retour de Muska au bâtiment de Saint-Laurent (projet d'un chien d'assistance en classe).• Adoption d'un petit lapin dans la classe de madame Marie-Claude Dussault, enseignante de 1^{re} et de 2^e année au bâtiment de Sainte-Famille.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Une vidéo, pour l'adoption du lapin et une lettre pour le projet de chien d'assistance Chasam, sera transmise par courriel aux membres du conseil prochainement.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 22-23-17

1.20 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Madame Mackrous demande aux membres de remplir le formulaire qui leur a été donné en début de rencontre et de le retourner à Madame Pettigrew par le biais de leur enfant.

CE # 22-23-18

1.21 DIVULGATION À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS

Madame Mackrous demande aux membres de remplir le formulaire qui leur a été donné en début de rencontre et de le retourner à Madame Pettigrew par le biais de leur enfant.

CE # 22-23-19

1.22 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Emond souligne qu'elle n'a malheureusement pas reçu l'information en temps puisque l'adresse courriel qui avait été notée était erronée. La modification sera faite.

CE # 22-23-20

1.23 VARIA

1.23.1 Journée de la réconciliation nationale du 30 septembre 2022

En raison de l'heure tardive, il est convenu de reporter ce point à la rencontre du 12 décembre.

CE # 22-23-21

1.24 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 12 décembre, en virtuel.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 22-23-22

1.25 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Tremblay-Laroche que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 22 h 20.

Marie-Andrée Mackrous
Marie-Andrée Mackrous, présidente

Julie Lalancette
Julie Lalancette, Direction